

Objet : circulaires relatives aux initiatives d'éducation aux médias dans les écoles fondamentales et secondaires

Réseaux : Tous

Niveaux et services : fondamental et secondaire

Période : Année scolaire 2011 - 2012

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement Fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux associations de parents.
- Aux syndicats

Autorités : Ministre de l'Enseignement obligatoire

Signataire(s) : Marie-Dominique Simonet

Gestionnaires : Cabinet du Ministre de l'Enseignement obligatoire

Personne(s)-ressource(s) : marianne.tilot@gov.cfwb.be

Nombre de pages : 8

Téléphone pour duplicata : Service des circulaires de la Communauté française

Mots-clés : éducation aux médias, journalisme

Madame, Monsieur,

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DÉROULERA L'ACTION CETTE ANNÉE ?

Toutes les écoles fondamentales recevront, durant deux semaines entières, **du lundi 12 au samedi 24 septembre 2011**, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constituera le démarrage de l'action avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Enseignants et élèves pourront découvrir les différents titres, les comparer et décider librement des quotidiens avec lesquels ils souhaitent travailler au cours de l'année scolaire.

Il est évidemment important que la classe entière soit associée à ce choix. C'est à cette condition que l'abonnement aux quotidiens prendra sens pour tous les élèves car ils seront les premiers acteurs responsables de la démarche. A l'issue de ces deux semaines, chaque classe désirant participer à l'action pourra poser collectivement le choix des deux quotidiens qui lui seront fournis pendant l'année scolaire.

Les inscriptions commenceront le lundi 12 septembre pour se clôturer le vendredi 21 octobre pour les enseignants de sixième année primaire, soit via le site Internet des Journaux francophones belges (www.jfb.be/omq) soit par téléphone au 02/558.97.80

Comme précédemment, une alternative entre deux formules est proposée aux classes participantes :

- **La formule étendue** qui permet de recevoir quotidiennement pour chaque classe **un exemplaire de deux titres de quotidiens** au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces trois périodes s'étaleront :
 - Du 14 novembre 2011 au 24 décembre 2011.
 - Du 9 janvier 2012 au 10 mars 2012. (avec une interruption du 20 avril au 26 avril 2012)
 - Du 12 mars 2012 au 26 mai 2012. (avec une interruption du 2 avril au 15 avril 2012 ainsi que le 1 mai)

De façon à permettre l'analyse d'un maximum de journaux différents, les classes qui le souhaitent peuvent décider de choisir des journaux différents pour les trois périodes prévues.

- **La formule concentrée** qui permet de recevoir quotidiennement par classe **quatre exemplaires de deux titres de quotidiens** au choix durant une période s'étalant du 27 février 2012 au 31 mars 2012. Cette forme concentrée, plus courte dans sa durée, permet donc un travail avec les élèves encore plus dense puisque chaque classe reçoit un nombre plus important de quotidiens au jour le jour.

Pour toute précision relative à ces modalités, nous vous invitons à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges

M. Michel Siklosi
Rue Bara, 175
1070 Bruxelles
michel.siklosi@jfb.be
www.jfb.be

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.
- 2) Un dossier pédagogique pour chaque enseignant également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois Centres de ressources en éducation aux médias assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- **Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française**

La Neuville, 1 à 4500 Tihange

Tél. : 085.27.13.60

Fax : 085.27.13.99

Courriels : ghislaine.haas@lecaf.be et jean-luc.soree@lecaf.be

Site internet : www.lecaf.be

Personnes de contact pour l'enseignement primaire : Ghislaine Haas et Jean-Luc Sorée

- **Le Centre Audiovisuel Liège asbl**

Rue Beeckman, 51 à 4000 Liège

Tél. : 04.232.18.81

Fax : 04.232.18.82

Courriel : colin.isabelle@cavliege.be

Site internet : <http://www.cavliege.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Colin.

- **Média Animation asbl**

Avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Tél. : 02/242.57.93

Fax : 02/245.82.80

Courriel : d.vellande@media-animation.be

Site Internet : <http://www.media-animation.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Denis Vellande.

- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.be>, offre des ressources pédagogiques à destination de l'enseignement primaire. Sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet à des enseignants de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité ou une aide à la réalisation d'un média scolaire. Des journalistes peuvent aussi proposer des petits exercices, faire écouter ou voir une séquence de journal, venir avec une caméra ou un micro...

L'instituteur adressera sa demande à l'**Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du journaliste souhaité : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 180 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du journaliste soit préparée** par l'instituteur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'instituteur peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal.

Il **n'y a pas de date limite** pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des documents pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant avant la venue du journaliste :

- Revue et complétée en février 2011, la brochure "**Journalistes et médias** » (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. L'instituteur reçoit un exemplaire, pour son information.
- Le DVD "**Profession journaliste**", dont une nouvelle version a été réalisée à l'automne 2010, montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée 2010 des écoles primaires), une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le niveau de compréhension requis adresse davantage ce DVD aux plus âgés. L'instituteur reçoit un exemplaire.
- La brochure « **Le cahier de l'élève** » (15 pages) propose une mine d'informations sur les sources et le travail du journaliste, ses langages et l'info sur internet. Avec des quizz, des devinettes et des exercices d'observation. L'instituteur reçoit des exemplaires pour chacun de ses élèves.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage),

Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles

Tél. : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)

Fax : 02 235 22 72

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Les opérations « Ouvrir mon Quotidien » et « Journalistes en classe » se déroulent sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM)** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2011 – 2012, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Éducation aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Éducation permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.cfwb.be. Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44 Bureau 4A133 - 1080 Bruxelles
csem@cfwb.be
www.csem.cfwb.be
Tél : 02 413 35 08

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DÉROULERA L'ACTION CETTE ANNÉE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, recevront gratuitement durant deux semaines entières, **du lundi 12 au samedi 24 septembre 2011**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et étudiants pourront ainsi parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les périodes d'examens). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves
 - un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves
 - deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves
 - trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant l'ensemble de l'année scolaire : du 14 novembre 2011 au 16 mai 2012 avec des interruptions .

- Du 24 décembre 2011 au 8 janvier 2012..
- Du 20 février 2012 au 26 février 2012.
- Du 2 avril 2012 au 15 avril 2012.
- Le 1 mai 2012.

Les établissements scolaires qui répondront à l'invitation de la société JFB (Les Journaux Francophones Belges) pour une préinscription avant le 15 septembre 2011 éviteront l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre et recevront en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 28 septembre au 28 octobre 2011.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE LUNDI 12 SEPTEMBRE POUR SE CLÔTURER LE VENDREDI 21 OCTOBRE.

Soit via le site Internet des Journaux francophones belges (www.jfb.be/omq) , soit au 02.558.97.80.

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sud Presse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe Les Editions de l'Avenir.

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges

M. Michel Siklosi

Rue Bara, 175

1070 Bruxelles

michel.siklosi@jfb.be

www.jfb.be

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- Un « Journal De Bord » pour chaque élève et chaque enseignant réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.
- Un dossier pédagogique pour chaque enseignant également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois Centres de ressources en éducation aux médias assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- **Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française**

La Neuville, 1 à 4500 Tihange

Tél. : 085.27.13.60

Fax : 085.27.13.99

Courriel : jean-luc.soree@lecaf.be

Site internet : www.lecaf.be

Personnes de contact pour l'enseignement primaire : Jean-Luc Sorée

- **Le Centre Audiovisuel Liège asbl**

Rue Beeckman, 51 à 4000 Liège

Tél. : 04.232.18.81

Fax : 04.232.18.82

Courriel : colin.isabelle@cavliege.be

Site internet : <http://www.cavliege.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Colin.

- **Média Animation asbl**

Avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Tél. : 02/242.57.93

Fax : 02/245.82.80

Courriel : m.berhin@media-animation.be

Site Internet : <http://www.media-animation.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Michel Berhin.

- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.be>, offre à destination de l'enseignement secondaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Page 3

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet à des enseignants de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, l'approfondissement d'une question d'actualité, l'analyse du langage journalistique ou une aide à la réalisation d'un média scolaire.

Le professeur adressera sa demande à l'**Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du journaliste souhaité : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 180 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique. **Il est essentiel que la visite du journaliste soit préparée** par le professeur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal.

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des documents pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant avant la venue du journaliste :

- Revue et complétée en février 2011, la brochure "**Journalistes et médias** » (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information. Les exemplaires supplémentaires sont vendus au prix de 6 € (frais de port inclus)
- Le DVD "**Profession journaliste**", dont une nouvelle version a été réalisée à l'automne 2010, montre comment travaillent, sur la même actualité, une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le professeur reçoit un exemplaire.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage),

Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles

Tél. : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)

Fax : 02 235 22 72

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Les opérations « Ouvrir mon Quotidien » et « Journalistes en classe » se déroulent sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM)** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2011 – 2012, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Éducation aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Éducation permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.cfwb.be. Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM

Espace 27 septembre

Boulevard Léopold II, 44 Bureau 4A133 - 1080 Bruxelles

csem@cfwb.be

www.csem.cfwb.be

Tél : 02 413 35 08